

Délibération n°2024_04_11_30

Objet : Modification des effectifs : avancements de grade 2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le onze avril, le Conseil municipal de la commune de Pérols (Hérault), régulièrement convoqué le vendredi 5 avril 2024, s'est réuni à 19h00, au lieu ordinaire des séances, salle YVES ABRIC, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre RICO.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres représentés : 7

Secrétaire de séance : Romain CASAS-MATEU

Présents :

Jean-Pierre RICO - Mario MARCOU - Jocelyne TAVERNE - Jean-Marc MALEK - Xavier MIRAULT - Olivier BOUDET - Françoise BERTOUY - Patricia NIVASSE - Colette MORETEAU - Maryline BENEDETTI - Jean-Marc LEÏENDECKERS - Francine BOYER - Fabrice IRANZO - Romain CASAS-MATEU - Laurie BELTRA - Karine BREITHEL - Philippe CATTIN-VIDAL - Patrick PASQUIER - Laurent TATON - Caroline SAROCHAR - Cathy PROST

Absents représentés :

Brigitte RODRIGUEZ pouvoir à Colette MORETEAU - Michel LITTON pouvoir à Jean-Marc LEÏENDECKERS - Pascale MARCHAL pouvoir à Maryline BENEDETTI - Benoît DELTOUR pouvoir à Olivier BOUDET - Quentin BOINET pouvoir à Xavier MIRAULT - Eric CAVAGNA pouvoir à Patrick PASQUIER - Muriel POUJOL pouvoir à Philippe CATTIN-VIDAL

Absent :

Bernadette CONTE-ARRANZ

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Madame Françoise BERTOUY, adjointe déléguée Ressources humaines, Entreprise, Emploi et Formation professionnelle, rapporte :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique; notamment son article L.313-1 ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier des emplois techniques territoriaux ;

Vu le décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale ;

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Le personnel dont les conditions statutaires d'ancienneté sont requises au 1er janvier 2024 et pour lesquels les missions correspondent au grade, il est proposé de prononcer les avancements de grade sur l'exercice 2024. Le comité technique du 27 mars 2024 a voté à l'unanimité pour procéder aux avancements de grade des agents concernés, conformément aux lignes directrices de gestion de la collectivité.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs comme suit :

Grade actuel	Modification : nouveau grade
2 postes d'agent de maîtrise	2 postes d'agent de maîtrise principal
1 poste de gardien-brigadier	1 poste de brigadier-chef principal

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer les arrêtés individuels correspondants ;
- Dire que les crédits sont inscrits au budget de la commune 2024 au chapitre 012.

Après en avoir délibéré, à l'issue d'un vote à main levée, le Conseil municipal adopte la présente délibération à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

S²LO

Fait à Pérols, le 15 ID : 034-213401987-20240411-2024_04_11_30-DE

Le Maire,

Jean-Pierre RICO



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou notification.